

SMT-016-1

Monsieur Serge JOP

Adjoint au Maire

Urbanisme et Aménagement urbain
Sécurité, Communication, Protocole
Défense et Anciens combattants

**Monsieur Le Président de la
Commission d'Enquête
Syndicat Mixte du SCoT de la
Grande Agglomération Toulousaine
11, bd des Récollets
31 078 Toulouse Cedex 4**

Objet : Enquête publique relative à la 1^{ère} révision du SCoT
Demande de déplacement d'un demi-pixel d'urbanisation

Réf: SJ/TG/SDC/649-2016

*Dossier suivi par : Sophie DUHIL-CASTANIER, Directrice de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
05.61.14.88.44*

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la procédure d'enquête publique relative à la 1^{ère} révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Grande Agglomération Toulousaine, la Commune de Saint-Orens de Gameville, sollicite votre bienveillance pour approuver le déplacement d'un demi-pixel d'urbanisation (4.5 ha) existant sur le hameau de Cayras, vers le secteur de Monpapou, au Nord-Est de la Commune.

En effet, la Ville soutient un projet de village équestre rassemblant une pluralité d'activités en lien direct avec le monde équin : organisation de compétitions, centre de formation dédié aux activités équestres, dentiste équin, maréchal-ferrant professionnel, clinique vétérinaire, poney club et club hippique, ainsi qu'un programme de logements privés de type « marina » dotés individuellement de box à chevaux attenants.

Ce projet, s'accompagne par ailleurs d'un pôle économique dédié à la commercialisation de produits relatifs au monde du cheval (sellerie, matériel d'équitation notamment).

Ce secteur, dont l'activité équestre existante est à conforter, doit pouvoir se développer tant au regard des enjeux liés à la forte attractivité de ces activités de loisir, qu'au regard des enjeux économiques.

En effet, la réalisation de ce programme générerait, à terme, une soixantaine d'emplois.

Situé en zone agricole du règlement du PLU de Toulouse Métropole, pour la Commune de Saint-Orens, modifié en date du 14 avril 2016, ce projet est identifié dans le PADD de l'actuel PLU opposable et maintenu par ailleurs dans le PADD du futur PLUI-H.

En effet, ce dernier identifie cette zone comme secteur de développement urbain qu'il convient d'articuler avec sa vocation agricole.

.../...

Aussi, la présente demande de déplacement d'un demi-pixel d'urbanisation se justifie par l'existence d'une tâche urbaine à proximité immédiate, identifiée par un quartier pavillonnaire d'une dizaine d'hectares sur la commune de Lauzerville, et dans laquelle elle s'inscrit en continuité.

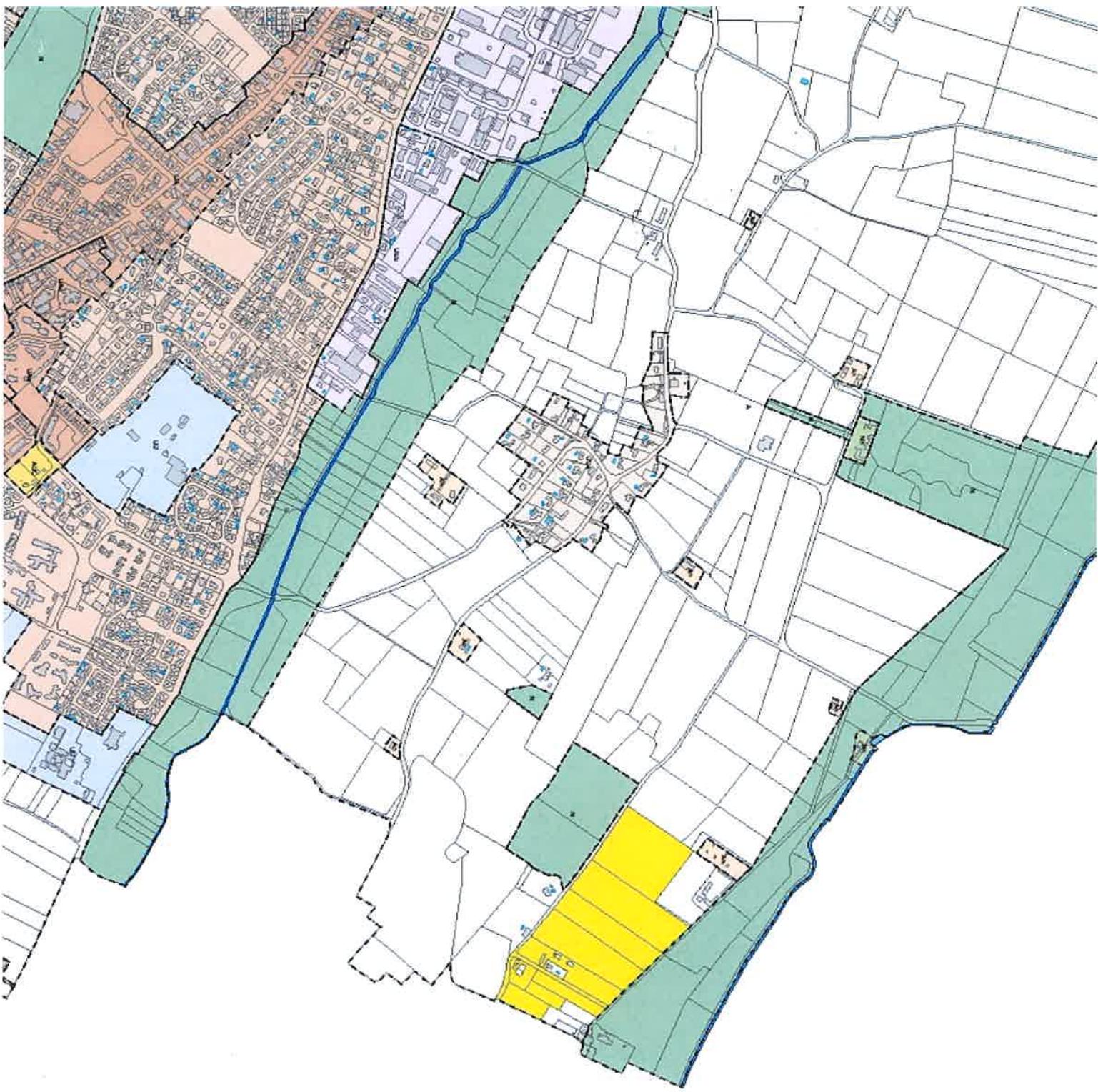
Afin de faciliter l'analyse de cette demande, vous trouverez en pièce-jointe un plan de situation vous permettant de situer l'implantation du projet et apprécier sa cohérence.

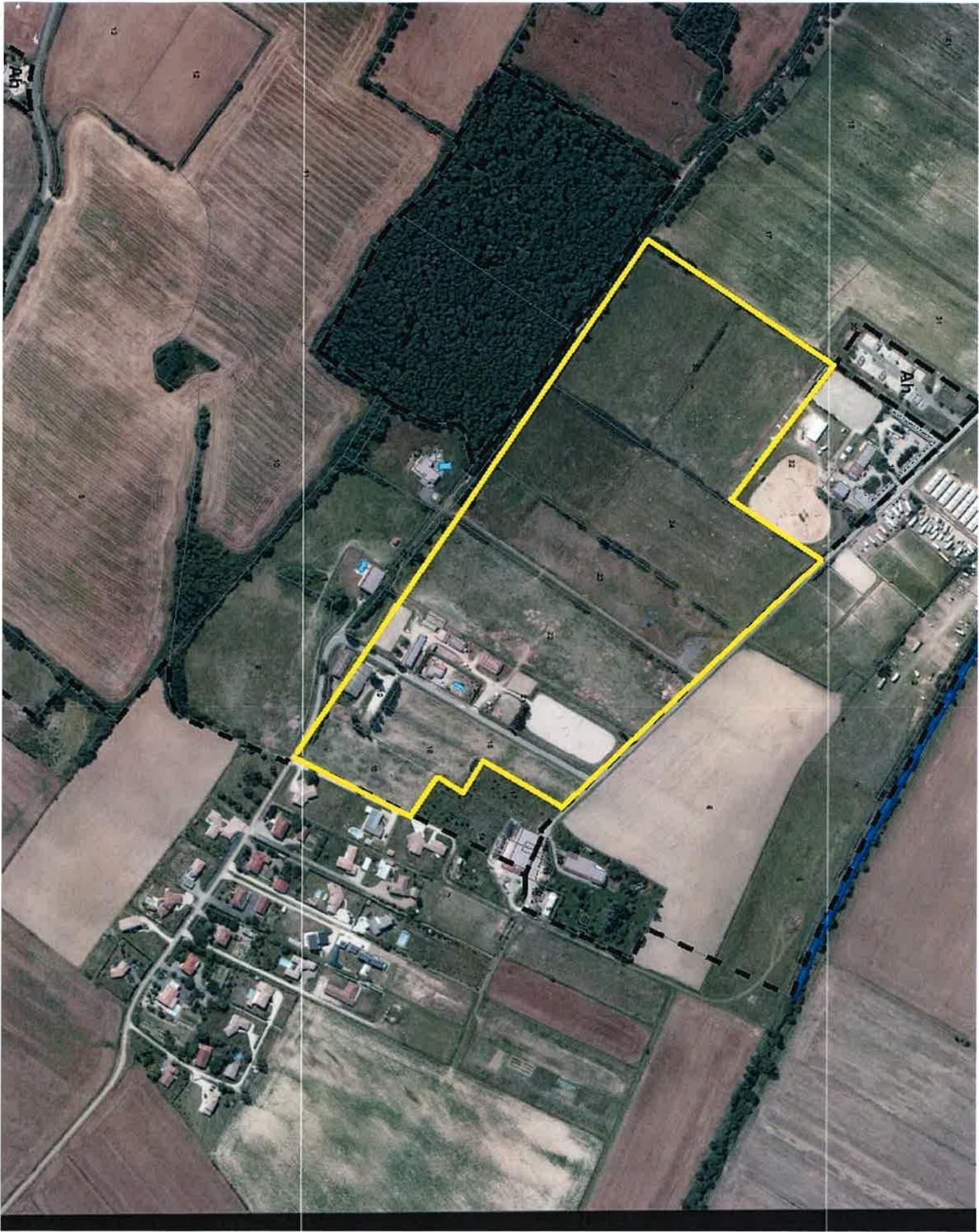
Je vous souhaite parfaite réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Serge JOP,



Adjoint au Maire
Urbanisme et Aménagement urbain
Sécurité, Communication, Protocole
Défense et Anciens combattants





PLAN DE
SITUATION 212